Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	10101	ogique et a	à l'etiquetage	acs prou	arto 201010814	acc	
I.1 Numéro du d	locument			I.2 Type d'Op	érateur		
FR-BIO-16.250-0091989.2024.001		<u> </u>		☑ Opérateu	r		
			l				
		379	况2000年:	☐ Groupe d	operateurs		
		64					
		1.2					
I.3 Opérateur ou Nom Adresse Pays I.5 Activité ou ac • Préparation I.6 Catégorie ou méthodes de pro			N. W. W. L. W.				
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
Nom	SARL EPRON			Autorité	QUALISUD (FF	R-BIO-16)	
Adresse	70 Route d'Allas Cha		Brie-sous-Archiac	Adresse	6 Rue Georges	Bizet, 47200, Marma	inde
Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR
L5 Activité ou a	ctivités de l'opérateur o	ou du groupe d'o	opérateurs				
• Préparation			- p				
Treparation							
I.6 Catégorie ou	catégories de produits oduction	visées à l'article	e 35, paragraphe 7, o	du règlement (I	JE) 2018/848 du Pa	rlement européen et d	u Conseil et
methodes de pro							
(10)	et produits animaux no	n transformes					
	de production:	nant la náriada	da contrancion				
_	ion biologique, sauf du ion biologique avec un	-					
– producti	ion biologique avec un	e production no	ii biologique				
• (d) Produits as	gricoles transformés, y	compris les pro	duits de l'aquacultu	ıre, destinés à l	alimentation huma	aine	
Méthode (de production:		_		1 .		
– producti	ion de produits biologie	ques					
– producti	ion biologique avec un	e production no	n biologique				
(0.11)							
• (f) Vin					7		
	de production: ion de produits biologio	~1100		<i>A</i> ' \			
_	ion biologique avec un	-	n hiologique				
- producti	on biologique avec un	e production no	iii biologique				
Le présent docu	ment est délivré confo	rmément au rèc	glement (UE) 2018/8	48 et certifie m	ie l'opérateur ou le	groupe d'onérateurs (choisir ce aui
convient) satisfa	ment est délivré confo ait aux exigences dudit	règlement.	5.01.101k (OL) 2010/0	or cortain qu	to 1 operateur ou ic	oroupe a operateurs (cholon co qui
I.7 Date, lieu			\	I.8 Validité			
	04.5% - 0004	V	X >	Certificat val	ahle du 10	9/02/2024 au	31/12/2025
Date	14:22:31 +01	Nom et QU . signature	ALISUD	Cerunicat Val	ante uu 18	9/ 02/2024 au	31/14/4043
	(Europe/Luxem bourg)						
Lieu	Marmande (FR)		1				
Licu	murmunue (ra)						
				1			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des prod	IIIS				
II.2 Quantité de produits					
II.3 Informations sur les	terres				
II.4 Liste des locaux ou c	les unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou	ı le groupe d'opérateurs			
effectuées pour leur pro traitant restant responsa	ctivité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le pre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'a able de l'activité ou des activités effectuées	groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-			
Activité Opérateur Préparation	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5				
Préparation	Transport de lait	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 			
Préparation	Transport de produits laitiers	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 			
Préparation	Transport de vins	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 			
II.6 Informations sur l'ac 2018/848	ctivité ou les activités réalisées par le tiers sous-trai	tant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)			
II.7 Liste des sous-traitar règlement (UE) 2018/848 il n'a pas transféré cette	nts réalisant une ou des activités pour l'opérateur o , dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste r responsabilité au sous-traitant	u le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du esponsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle			
II.8 Informations sur l'ac	créditation de l'organisme de contrôle conformém	ent à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'a Hyperlien vers le certifi		mexes/sect5/5-0058.pdf			
II.9 Autres informations					